



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sport à l'école : une pratique vertueuse

Question écrite n° 34122

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la pratique du sport et de l'éducation physique et sportive (EPS) dans l'enseignement scolaire. Le sport et l'EPS sont des pratiques indispensables au sein de l'école car ils permettent de prévenir certaines maladies cardiovasculaires ou l'hypertension. Le premier confinement a prouvé que l'école avait un rôle essentiel dans la promotion de la pratique sportive, certains enfants ou élèves se trouvant maintenant en surpoids. Alors, le sport joue tout son rôle pour retrouver une condition physique et sanitaire saine pour les élèves ; l'éducation nationale, elle, trouve ici son rôle de promotion de l'activité physique pour les jeunes. Pourtant, les cours d'EPS n'ont cessé de subir des restrictions budgétaires au cours de ces dernières décennies, tout comme le nombre de postes au CAPES qui a diminué ces dernières années. Le sport à l'école a de nombreuses vertus : il permet sur un plan sanitaire de prévenir l'obésité, certaines maladies chroniques comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires, de renforcer la masse musculaire pour la croissance des enfants, et donc a un impact complémentaire aux politiques de prévention mises en place par le ministère des solidarités et de la santé. De plus, si par la promotion du sport au sein de l'éducation nationale, des postes au CAPES étaient ouverts, cela permettrait d'avoir rapidement des jeunes professeurs formés qui pourraient venir renforcer et permettre ainsi un dédoublement des classes d'EPS. Elle souhaite donc savoir s'il est favorable à l'option de renforcer la place du sport dans les programmes de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34122

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8299

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)